

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 45

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer



FILM Suisse

Offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, Deutsche und Italienische Schweiz.

Redaktionelle Mitarbeit: Sekretariat des S. L. V.

DIRECTEUR: Jean HENNARD

N° 45

DIRECTION,
RÉDACTION,
ADMINISTRATION:

TERREAU 27

LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.450

Abonnement: 1 an, 6 Fr.
Chèque post. 11 3673Les abonnements partent
du 1er janvier.

Au sprint... vers la débâcle!

Il n'y a plus d'illusions à se faire: jamais la situation de la cinématographie en Suisse n'a été si grave. L'on aurait pu espérer, devant le danger, voir toutes les bonnes volontés essayer de faire un effort commun pour conjurer le mauvais sort. Hélas, les rivalités commerciales l'emportent hautement et chacun tire la couverture à lui et à dia. La solidarité n'existe que sur le parchemin de la sacro-sainte convention, à peu près bonne si elle était observée. Au contraire, chacun s'ingénie à y trouver le paragraphe qu'il est bien décidé à ne pas appliquer. On chicane, on enflème son voisin, on se demande comment on pourrait le tordre plus facilement alors que jamais l'entraide ne serait plus nécessaire.

Notre dernier article «Paie qui peut, paie qui veut» nous a valu quelques lettres d'approbations et d'encouragements. Cependant, ce n'est pas nous, mais bien vous, chers lecteurs, qui avez besoin de courage. Depuis le temps que vous réclamez, depuis le temps que vous protestez, il serait peut-être l'instant de passer à l'action, quitte à vous débarrasser de certains serre-freins qui travaillent essentiellement pour leur poche, sans se soucier le moins du monde des intérêts de la collectivité. On ne doit pas s'associer pour la marche à la ruine, mais bien se soutenir pour l'écarter le plus longtemps possible.

LES LOYERS DOIVENT BAISSER, sous peine de mort de l'exploitation. N'est-il pas temps de faire énergiquement comprendre, par une action concertée, à MM. les propriéteurs que le temps est révolu de se borner à encaisser un loyer démesuré, tandis que le locataire supporte actuellement d'effrayantes difficultés de continuer normalement à tenir ses engagements. Chaque directeur de cinéma doit faire des efforts désintéressés pour attirer sa clientèle. Est-il vraiment de l'intérêt des propriétaires de leur compliquer la tâche au lieu de les soutenir en prenant une juste part de leurs soucis actuels. Ne serait-il pas beaucoup plus habile de leur côté de prendre eux-mêmes l'initiative d'atténuer le joug qui pèse sur leurs malheureux locataires. Depuis quelques mois, la situation s'est considérablement aggravée et il n'était probablement pas possible au moment de la fixation des loyers de penser que les affaires deviendraient si mauvaises pour les cinémas. Donc, nous voulons encore bien attendre un geste humanitaire des propriétaires, mais il serait aussi nécessaire aux directeurs de cinémas de préparer eux-mêmes leur défense énergique, non plus en séances ordinaires ou extraordinaires où l'on parle beaucoup, mais en actes mûrement réfléchis. Espérons tout de même que le bon sens l'emportera et que MM. les propriéteurs voudront bien se pencher sur l'extrême misère de leurs clients.

Et l'on pourra passer de même à une autre exploitation, dans le véritable sens du mot: LES REDEVANCES POUR L'ENTRETIEN DU MATÉRIEL SONORE. De ce côté aussi, c'est le silence. Pourtant il ne doit plus être question de maintenir le statu quo et une baisse doit être obtenue soit par un simple exposé de la situation terrible des cinémas, soit, si l'on se bute à une mauvaise volonté trop évidente, par une campagne énergique dans la population suisse pour faire connaître une des plus scandaleuses exploitations étrangères.

Pourquoi toujours vous plaindre des loueurs et vous faire tirer l'oreille pour payer les films — qui vous font vivre, ne l'oubliez pas — alors que vous mettez d'autre part tant de bonne volonté?

Aux grands maux, les grands remèdes. Aidez, le ciel l'aidera. La fortune n'ayant jamais souri aux froussards, il serait temps de savoir, MM. les directeurs de cinémas, si vous voulez continuer à vous laisser tondre. Voulez-vous rester les éternelles poires que l'on presse avec délectation? Alors suivez les conseils de modération que certains de vos collègues, intéressés sans doute, vous prodiguent avec une persévérance suspecte. Au contraire, voulez-vous vous libérer des baillifs 1936 qui vous rançonnent à qui mieux mieux avec un air bon enfant? n'hésitez donc pas à choisir parmi vous des représentants actifs, soucieux de défendre avec vigueur vos intérêts les plus élémentaires, les plus urgents et non pas des moutons, calmes soit par inertie, soit peut-être par des «combines» qui échappent à votre âme honnête.

VOULEZ-VOUS LA LIBERTÉ? ALORS SORTEZ DE VOTRE TORPEUR.

Autrement, commandez de suite cerceaux, cierges et prières: la cinématographie suisse va mourir... avec l'appui inconscient de ses meilleurs enfants.

1936-1937!

Von J. DERENDINGER, Solothurn.

Das Verleihangebot — Starfilme an der Spitze Was steht uns bevor?

Zeitlich ist es vielleicht zu früh, heute schon über die Saison 1936-37 zu reden. Und doch ist es für den Theaterbesitzer wertvoll und willkommen, frühzeitig über die nun zur Vermietung gelangenden neuen Produktionen orientiert zu sein. Mehrere schweizerische Grossverleiher haben ihr Programm 1936-37 bereits bekanntgegeben — auf das Angebot der andern werden wir noch zurückkommen — so dass heute schon eine kurze, allerdings unvollständige Übersicht möglich ist.

Die Columbus-Film A.G. (Zürich) stellt einen Paula Wessely-Film an die Spitze ihrer Produktion. Die Tatsache, dass Atilla Hörbiger ihr Gegenspieler ist und Geza von Bolvary — er hat uns schon viele Erfolgsfilme geschenkt — die Regie führt, sind positive Elemente, die Erfolg versprechen. «La Garçonne» (nach dem Roman von Victor Marguerite) hat im Capitol Zürich bereits seine Zugkraft bewiesen. Grosses verspricht der französische Marinefilm «Klar zum Gefecht» (Veille d'armes), der zurzeit in Frankreich und Deutschland gross läuft.

Grosse Namen enthält das Emelka-Programm. Willy Forst zeigt seinen «Burgtheater»-Film. Zweimal wird Benjamin Gigli und einmal Jan Kiepura singen. Dazu erscheint Paula Wessely — «Episode» ist uns, geschäftlich und vom Film als Ganzes gesprochen, unvergessen in Erinnerung — in einem Grossfilm. Es steht unzweifelhaft fest: Die Emelka hat sich mit ihren 22 Filmen vom Filmmarkt Gutes geholt.

Ein Lilian Harvey-Willy Fritsch-Tonfilm, drei Albers-Filme und ein Film von Kiepura krönen das über 40 Filme nennende Verleihprogramm der Eos-Film (Basel). Ufafilme zählen seit jeher zum eisernen Bestand eines guten Film- und Saisonprogramms. Die Paramount bringt einige interessante Neuerscheinungen. Gespannt ist der Theaterbesitzer vor allem auf die zwei angekündigten Farben-Grossfilme. Mit ihrem Angebot steht die Eos-Film rein zahlenmässig an der Spitze sämtlicher schweizerischen Verleiher.

Eine glückliche Hand hatte dieses Jahr unstreitig die Neue Internat-Tonfilm-Vertriebs A.G. (Zürich). Der triumphale Siegeszug von «Arzt aus Leidenschaft» kennen wir aus der deutschen Fachpresse. Zwei Gustav Fröhlich-Filme, der Film mit Louis Graveure «Ein Lied klagt an», Dr. Arnold Fank's Japan-Film und Leo Tolstoi's «Kreuzersonate» sind unzweifelhaft vielversprechende Spitzen- und Grossfilme. Das Programm nennt total 27 Filme.

Dass die Metro-Goldwyn-Mayer A.G. von ihren 60 Filmen, die sich durchschnittlich pro Jahr produziert, nur jeweils das Beste nach Europa hin überschiebt, zeigt der Garbo-Film «Anna Karenina» ist in Zürich, Bern und Basel bereits gross gelaufen. «Meuterei auf der Bounty» soll — so sagt das Programm — «Ben Hur» ebenbürtig sein. Grosses unter den restlichen 31 Filmen versprechen: «Broadway-Melodie 1936», «Tarzans Flucht», «Romeo Julia».

Bei der Monopol-Films A.G. (Zürich) — sie offeriert 23 Filme — ist der Gigli-Film «Ave Maria» allen voranzustellen. Pola Negri erscheint — nach ihrem erfolgreichen come back in «Mazurka» — in zwei Filmen und läuft «Stjenka Rasin» (Wolga-Wolga) in der Schweiz so erfolgreich wie in Deutschland, so hat sich der Theaterbesitzer, der Monopol-Filme spielt, unzweifelhaft einen Geschäftsfilm ersten Ranges gesichert.

Die Tobis (Zürich) zählt «Der Kaiser von Kalifornien» (Hauptrolle: Luis Trenker) und Willy Forst's «Allotria» zu den Spitzenfilmen. Unter den übrigen 27 Filmen interessieren vor allem der zweite Trenker-Film «Condottieri» und «Das Schloss in Flandern» (Marta Eggerth). Ausserdem bringt die Tobis dem Theaterbesitzer nach allzulanger Pause wieder Renate Müller.

Das gesamte Angebot dieser sieben Verleiher — wir werden, wie gesagt, auf die Produktion der anderen Verleiher noch zurückkommen — steht quantitativ und qualitativ keineswegs hinter dem Angebot früherer Jahre. Der deutsche Film steht zahlenmässig vor seinem grössten Konkurrenten, dem «Amerikaner». Der Theaterbesitzer in der deutschen Schweiz ist heute auf den deutschsprachigen Film angewiesen. Fremdsprachige Produktionen, selbst wenn es sich um Spitzenfilme handelt, sind in der Kleinstadt und erst recht in der Provinz regelmässig und voraussetzende Versager.

Wichtig ist zu sagen, dass hier nur die Spitzenfilme notiert sind und das, was der Theaterbesitzer mit diesen, resp. um diese spielen zu kön-

nen, mitabschliessen muss, ist ebensowichtig, ja oft wichtiger als die sogen. «Grossen».

Denn — geschäftlich und vom Besucher aus gesehen — ist es besser, 10 gute Durchschnittsfilme zu spielen, als zwei Spitzenfilme und acht schlechte.

Für den Theaterbesitzer ist es heute doppelt nötig, vorsichtig zu kalkulieren. Denn wir alle — und wohl niemand — wissen nicht, was uns bevorsteht. Die Krise, eine nichtabzustreitende Kinomüdigkeit, der Mangel an Initiative bei der Produktion, kürzer; der Mangel an guten Filmen, Sport, Radio etc., zusammenfassend der schlechte Geschäftsgang, haben heute die Reserven des Kinoinhabers — d. h. falls er noch solche hatte — vollständig aufgezehrt. Normen für Konditionen gibt es nicht. Es ist Sache jedes Einzelnen zu überlegen, was er — geschäftlich gesehen — verantworten kann. Die Zeiten sind schlecht. Wir wollen daraus lernen. Schwarzscherei ist nicht unsere Sache, aber übertriebener Optimismus ist heute ebenso verwerflich, wie der aus allen Zügelungen und Gesichtern schreiende Pessimismus.

La censure...

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique:

Concerne les films:

Bichon. Le chemin des jeunes, Dora Nelson ou Une femme qui explose, La flamme, Frontière, La garçonne, Les hommes traqués, Je suis une lady, Madame y consent, Mains coupables, Marchand d'amour, Une poule sur un mur, Les marins de Cronstadt, Meurtres, Le mort qui marche, On ne roule pas Antoinette, La petite dame des vagonnets, Les révoltés du Bounty, Rose de minuit, Sacré Léonce, La souris bleue, Les temps modernes, Une certaine jeune fille, Vertige d'un soir, La ville sans loi.

En application des dispositions de l'art. 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographes, les films suivants sont interdits sur tout le territoire vaudois.

Les hommes traqués. — Motifs: Film de gangsters présentant une succession de scènes violentes. La notion du respect de la vie humaine n'existe pas. L'influence d'un tel film peut provoquer des réactions malsaines. Susceptible de suggérer des actes criminels ou délictueux.

Sacré Léonce. — Motifs: Gros vaudeville trivial où la vertu et la morale sont tournées en ridicule, le film étant au surplus nettement contraire aux bonnes mœurs.

Les personnes qui feraient projeter les films interdits sous leur titre original ou sous un titre différent s'exposent aux pénalités prévues aux art. 79 et suivants de l'arrêté précité.

L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus, à l'égard des films suivants: Bichon, La flamme, Je suis une lady, Mains coupables, Madame y consent, Marchand d'amour, La souris bleue, Les révoltés du Bounty, Une certaine jeune fille, Vertige d'un soir, La ville sans loi.

Le film «Dora Nelson» porte maintenant le titre: Une femme qui explose. Il ne peut être autorisé aux jeunes gens de moins de 18 ans. Nous prions les municipalités de ne pas autoriser la projection du film La garçonne sans en référer au Département de justice et police, qui donnera des directions spéciales.

Les films ci-après ne peuvent être représentés publiquement sans faire l'objet d'une décision préalable du Département: Le chemin des jeunes (russe), Frontière (russe), Les marins de Cronstadt (russe), La petite dame des vagonnets, Le mort qui marche (film d'épouvante), On ne roule pas Antoinette, Une poule sur un mur.

Les films suivants sont autorisés sans réserve: Meurtres, Les temps modernes, Rose de minuit.

Le chef du Département: BAUP.

AN USERE LESER!

Filmverleiher, Kinodirektoren,
arbeiten Sie mit am

Schweizer **FILM** Suisse

Unterbreiten Sie uns Ihre Anregungen und Vorschläge. Alle interessanten Artikel werden veröffentlicht.

Une sage décision

Dans sa dernière séance, tenue jeudi 23 juillet, la commission fédérale d'études en matière cinématographique a décidé de ne pas recommander aux autorités fédérales, dans les conditions présentes, l'octroi d'une subvention pour la construction d'un studio pour films sonores. La question de la création d'un studio suisse pour y tourner de grands films doit être considérée comme n'étant pas encore mûre, et cela pour des raisons d'ordre culturel et économique. Il appartiendra à la Chambre suisse du film, dont la constitution est envisagée, de reprendre cette question en temps opportun.

Une encyclique du pape

Le pape adresse une lettre encyclique à l'épiscopat du monde entier, où il expose les graves dangers que le cinéma représente pour les individus comme pour la société.

Afin de combattre efficacement le mal, le souverain pontife prescrit ce qui suit:

1. Les évêques tâcheront d'obtenir de leurs fidèles la promesse, renouvelable chaque année, de ne jamais assister à la projection de mauvaises pellicules. Ils tâcheront de se faire aider dans cette tâche par les pères et les mères de famille qui comprendront leur responsabilité.

2. Après que tout le peuple fidèle aura été bien informé de la valeur morale des films, il sera procédé, dans chaque pays, à la constitution, sous la direction des évêques, d'un bureau de placement des pellicules qu'il fera connaître aux fidèles, en leur indiquant celles auxquelles on peut assister sans inconvénient.

En Suisse, nos censeurs vont certainement se montrer beaucoup plus sévères. Aux loueurs à se prémunir en faisant toutes réserves utiles lors des achats de films légers.

Der Zirkus Knie kommt

Nachstehend finden Sie die Liste der Besuchs-Daten des Zirkus Knie der verschiedenen Schweizer-Städte. Diese Liste wird Filmverleiher und Kinodirektoren interessieren.

Sept.	8-14	St. Gallen.
>	16-18	Schaffhausen.
>	19-24	Winterthur.
>	25-28	Frauenfeld.
>	29-1 Okt.	Kreuzlingen.
Okt.	2-5	Amriswil.
>	6-8	Buchs.
>	9-14	Chur.
>	15-18	Glarus.
>	19-22	Wattwil.
>	23-26	Wil.
>	27-29	Ullrich.
>	30-2 Nov.	Horgen.
Nov.	3-5	Uznach.
>	6-9	Lachen.

C. CONRADT'S Kino-Kohlen „NORIS-HS“

VOLLKOMMENES
LICHT

GERINGER
ABBAND

*** C. CONRADT

KINOMARKE NORIS «HS»

VERKAUF DURCH:

CECE-
GRAPHITWERK A.G.

ZÜRICH

Wehntalerstrasse 600

Telephon 69.122